

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1279)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. Dosière et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« janvier »

le mot :

« octobre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence